



**Règlement 21-531 - modifiant le règlement de zonage 09-370 – prévoir des normes plus restrictives en lien avec la garde des poules et coqs pour les usages résidentiels en zonage agricole permanente**

## **AVIS PUBLIC AMENDÉ**

### **CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES**

**(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)**

#### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 21-531**

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 21-531 de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 21-531 intitulé :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 20-531 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 – PRÉVOIR DES NORMES PLUS RESTRICTIVES EN LIEN AVEC LA GARDE DES POULES ET COQS POUR LES USAGES RÉSIDENTIELS EN ZONAGE AGRICOLE PERMANENTE**

2. Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020, ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. L'objet du premier projet de règlement 21-531 est de limiter la garde des poules et coqs pour les usages résidentiels en zone agricole. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne et au bureau municipal à compter du 16 avril 2021.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 21-531 entre le 21 avril 2021 et le 5 mai 2021, soit par courriel à [urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca](mailto:urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca), soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires– Premier projet de règlement 21-531

Service de l'urbanisme / à l'attention de l'inspecteur

3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine, Québec J0H 1S0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

3. Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. L'ensemble des zones agricoles sont concernées.

4. Le premier projet de règlement 21-531 peut être consulté en ligne sur la base de données ouvertes de la Municipalité ou en communiquant avec le service d'urbanisme par courriel à [urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca](mailto:urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca) ou par téléphone au numéro (450) 795-6272 poste 105, en précisant le numéro du règlement concerné, afin d'obtenir toute information complémentaire.

Sainte-Marie-Madeleine, ce 21<sup>e</sup> jour d'avril 2021.

Michel Morneau, urb. OMA



Directeur général



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie dans le bulletin municipal et aux deux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat en ce 21 avril 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is written over a faint, illegible background.

Michel Morneau, urb  
Directeur général